

[Texte]

House of Commons wanted to provide more sophisticated facilities, that is another matter. But any minute as from right now we can be here with our equipment taking perfectly acceptable pictures.

Mr. Otto: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Deachman.

Mr. Deachman: I want to follow that up for a moment. As I understand it, we could change what we are doing here now by simply implementing a rule in the House of Commons which gives the privilege to committee Chairmen of admitting or dismissing television or radio from their committee rooms. And if we were to do this you would find a way of bringing your cameras and your recorders into the room and that would cost the government nothing. In this way we would have extended the scope of coverage very very considerably and at no cost to the public.

Mr. Phillips: That is correct, Mr. Deachman, if one is referring to film cameras. That is the equipment we have here every day and that we are using every day. We can bring that into a committee room on a moment's notice and do the story and go away. That costs the government nothing.

Mr. Deachman: Is this the sort of thing that is done in the halls every day outside committee rooms now?

Mr. Phillips: That is correct.

Mr. Packham: Mr. Chairman, I should point out this is optional coverage on the part of the broadcasters concerned, under your proposal, Mr. Deachman; it would not be full-time recording of the proceedings. This is a different kettle of fish, in a sense, to what were addressing ourselves earlier, if I am not mistaken.

Mr. Deachman: That is, you would now make editorial decisions as to where your cameras would be. If we had some interesting subject going on in one committee room which, editorially, you thought was very interesting, that is where your camera would be.

Mr. Packham: Yes.

Mr. Deachman: And that camera would roll at those moments when you thought interest-

[Interprétation]

rions. Maintenant, si le gouvernement ou la Chambre des communes veulent fournir des équipements beaucoup plus compliqués, c'est une autre affaire, mais nous pouvons, n'importe quand, apporter notre matériel et prendre des images très acceptables.

M. Otto: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Deachman.

M. Deachman: J'aimerais continuer pendant un instant dans cette note. Tel que je crois comprendre tout ceci, nous pourrions changer ce que nous faisons ici à l'heure actuelle simplement en appliquant un règlement à la Chambre des communes qui donnerait le privilège au président du comité d'admettre ou de refuser l'entrée de la télévision ou de la radio dans la salle de comité. Et si tel était le cas, vous pourriez amener vos caméras et vos machines enregistreuses dans la salle et ceci ne coûterait rien au gouvernement. De cette façon, vous pourriez étendre immensément les reportages que vous faites au Parlement sans qu'il en coûte rien au public.

M. Phillips: C'est exact, monsieur Deachman, si l'on parle des caméras cinématographiques. Il s'agit là de matériel dont nous nous servons chaque jour, par conséquent il n'en coûterait rien au gouvernement.

M. Deachman: Est-ce que c'est ce qu'on fait dans les corridors chaque jour à l'extérieur des salles de comités?

M. Phillips: C'est exact.

M. Packham: Je vous ferais remarquer qu'il s'agit là d'une opération facultative de transmission de la part des personnes qui s'occupent de la transmission en ce qui concerne la proposition que vous faites, monsieur Deachman. Il ne s'agirait pas d'enregistrement des délibérations d'une façon complète. Par conséquent, il s'agit d'une procédure différente, en un sens, de celle dont nous parlions plus tôt, si je ne me trompe.

M. Deachman: C'est-à-dire que vous prendriez maintenant des décisions concernant le montage et en ce qui concerne l'endroit où votre caméra se trouverait. S'il y avait quelque chose d'intéressant dans une des salles de comités que vous considéreriez comme intéressant au point de vue montage, c'est là, que vos caméras se rendraient.

M. Packham: Oui.

M. Deachman: Et vos caméras fonctionneraient, lorsque vous considéreriez que l'on